

**DEPARTEMENT DES PYRENEES  
VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
11/12/2024

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29

Présents : 23

Absents : 1

Procurations : 5

Votants : 28

**OBJET :**

**FINANCES**

-----

**Subventions aux  
associations 2025**

**Avance sur  
subvention au  
Comité du carnaval**

-----

En l'an deux mille vingt-quatre et le dix huit décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michelle, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme TORRENT Michèle, Conseillers Municipaux.

**Absent(s) ayant donné procuration :**

M. BELTRAN José, Adjoint, à M. BERTHELOT Stéphane, Conseiller Municipal ; M. COSTE Jean-François, Conseiller Municipal, à M. DUNYACH Denis, Adjoint ; M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire, M. REDONDO Simon, Conseiller Municipal, à M. ANGULO José, Adjoint, Mme QUER Martine, Conseillère Municipale, à Mme TORRENT Michèle, Conseillère Municipale.

**Absents :**

M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

**Secrétaire de séance :** Mme BOURDIN Géraldine.

Le Comité de Carnaval a présenté le programme 2025 de ses festivités et a communiqué les dates suivantes :

- Bal des enfants : le 1er mars 2025 au Gymnase des Tilleuls
- 1ère Cavalcade : le 2 mars 2025 (plein air)
- 2ème Cavalcade et tio tio: le 8 mars 2025 (plein air) + bal (plein air : place de la république avec repli au gymnase en cas de pluie)

Afin de financer ce programme, il est proposé au conseil municipal de voter une avance de subvention pour l'année 2025 de 11 000 € au Comité de Carnaval.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **DE VOTER** une avance de subvention de 11 000 € au Comité de Carnaval afin que ses membres puissent organiser les manifestations carnavalesques 2025,

- **DIT** que les crédits correspondants seront ensuite inscrits au budget primitif.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET  
Michel COSTE**

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

**Le secrétaire de séance,  
Géraldine BOURDIN**